Nations Unies S/2004/497



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 juin 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'activité de la Force multinationale intérimaire en Haïti (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir porter le présent rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-39409 (F) 220604 220604

Annexe

Rapport d'activité de la Force multinationale intérimaire en Haïti

1. Le 29 février 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1529 (2004) face à la dégradation de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Haïti. Dans cette résolution, le Conseil a autorisé le déploiement immédiat de la Force multinationale intérimaire pour une période de trois mois en vue de faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité dans la capitale, Port-au-Prince, et ailleurs dans le pays.

2. Le commandant de la Force soumet le présent rapport couvrant une période de 90 jours conformément au paragraphe 9 de la résolution 1529 (2004).

Réalisation des tâches assignées

3. Au cours du mois écoulé, la Force a étendu ses opérations à Hinche et à la péninsule méridionale d'Haïti. Ayant trouvé des conditions de stabilité et de sécurité relatives dans cette partie du pays, la Force s'est retirée afin de concentrer ses ressources sur Hinche et la région de Port-au-Prince. Les résultats suivants ont été constatés depuis l'établissement du rapport d'activité daté du 1er mai 2004.

Tâche 1
Contribuer à l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité en vue d'appuyer le processus politique constitutionnel

1) Il ressort de l'évaluation réalisée par la Force multinationale intérimaire que le processus politique constitutionnel a connu des améliorations considérables depuis la formation de l'actuel Gouvernement haïtien. Toutefois, le Gouvernement n'est toujours pas en mesure de faire fonctionner les organisations civiles ni d'entretenir l'infrastructure dans certaines villes isolées, notamment Hinche, Les Cayes et Jérémie. Les anciens groupes rebelles qui ont un intérêt évident à maintenir un simulacre de sécurité en vue de mener leurs activités ou de s'assurer un rôle dans le processus politique haïtien continuent de stabiliser la situation dans ces villes.

2) La Force continue d'assurer la sécurité du palais présidentiel afin de permettre le fonctionnement sans entrave des structures gouvernementales essentielles.

Tâche 2
Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès du personnel humanitaire

1) La Force a pris des mesures immédiates pour soulager la souffrance des populations à la suite des graves inondations qu'ont connues les villes de Fond Verrettes et Mapou. Le 25 mai, la Force a livré à Fond Verrettes 18 000 litres d'eau en bouteille, 500 cartons de fruits et 500 cartons de pain prélevés sur ses propres approvisionnements. Le 27 mai, la Force s'est employée à livrer des secours fournis par les organisations non gouvernementales et des organisations privées de bienfaisance. Conformément à l'ordre de priorité établi par l'ONU en matière de secours, la Force a utilisé ses hélicoptères pour livrer 10 000 livres (4 500 kg) de produits alimentaires, 72 gallons (environ

270 l) d'huile de table et des tôles en plastique devant servir à la construction d'abris pour les populations à Fond Verrettes. Quatre cent soixante-quatre familles qui ont perdu leurs habitations pendant les récentes inondations ont pu ainsi bénéficier d'une semaine d'approvisionnement alimentaire. Le même jour, la Force a livré 27 000 livres (environ 12 tonnes) d'eau potable et 3 500 livres (1 575 kg) d'articles médicaux et d'hygiène à Mapou. Le 28 mai, la Force a transporté 64 000 livres (environ 29 tonnes) de riz, d'eau, de haricots et d'huile à Mapou et 19 000 livres (environ 8 500 kg) de riz, de haricots et d'articles d'hygiène à Fond Verrettes. Pendant la même période, la Force a assuré le transport par hélicoptères des représentants du Gouvernement haïtien, de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et des médias internationaux, ce qui leur a permis de faire une évaluation approfondie de la catastrophe en vue de la planification de l'aide à apporter à l'avenir à cette région. Le fait de faciliter le transport des représentants des médias a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur cette crise, ce qui favorisera probablement une augmentation de l'aide humanitaire.

2) Outre la fourniture directe de secours d'urgence, la Force collabore, par l'intermédiaire du Centre d'opérations civilo-militaires, avec les organisations d'aide humanitaire, à la distribution de l'aide dans les zones visées. L'équipe chargée des affaires civiles de la Force multinationale intérimaire évalue et communique les besoins critiques de la société haïtienne aux organisations d'aide humanitaire compétentes.

3) Au cours des 90 derniers jours, la Force a escorté 3 106 tonnes de produits alimentaires dans la péninsule méridionale, le Cap-Haïtien et le plateau central. Elle a contribué à la distribution de 1 400 tonnes de produits alimentaires à des orphelinats et à des maisons de repos à Port-au-Prince dans le cadre de partenariats avec des organisations non gouvernementales et le programme de distribution alimentaire du Service social du Gouvernement haïtien. La Force a également facilité la distribution de 70 000 sacs de riz de 40 livres (20 kg) à des orphelinats, à des œuvres caritatives, à des organisations religieuses et à des organisations non gouvernementales en appui au programme de distribution alimentaire du Gouvernement.

4) Au cours des 90 derniers jours, la Force a mené à terme 13 projets d'action civile médicale au bénéfice d'environ 2 500 Haïtiens à Cité Soleil, Bel Air, Les Cayes et Hinche. Le coût total des médicaments utilisés s'élevait à 25 000 dollars.

5) Dix hôpitaux et dispensaires ont reçu du matériel médical d'une valeur d'environ 900 000 dollars. En outre, 12 tonnes de médicaments ont été distribuées à 11 hôpitaux à Port-au-Prince.

6) Conjointement avec des organisations non gouvernementales, la Force a distribué plus de 800 trousses d'hygiène à des étudiants et des familles à Cité Soleil et dans la zone de Bel Air.

7) La Force multinationale intérimaire a collaboré avec l'ambassade des États-Unis à la distribution, au bénéfice de 10 hôpitaux et dispensaires à Port-au-Prince et aux Cayes, d'articles médicaux excédentaires fournis par le programme d'aide humanitaire du Commandement Sud de l'armée des États-Unis.

8) Conjointement avec l'Organisation panaméricaine de la santé, la Force a participé à la remise d'une unité médicale à l'hôpital universitaire de Bel Air. Cette unité doit fournir des soins de base à 3 000 Haïtiens pendant une période de trois mois.

9) Le groupement tactique chilien a reçu 12 tonnes de médecine et de matériel par l'intermédiaire de l'ambassade du Chili et les a distribuées à 11 hôpitaux et dispensaires dans la région de Port-au-Prince.

10) La Force a obtenu du programme d'aide humanitaire du Commandement Sud de l'armée des États-Unis des fonds pour l'installation d'un nouveau toit en appui au service de chirurgie de l'hôpital de Cap-Haïtien. Le toit existant a été endommagé par des fuites qui ont gravement perturbé l'utilisation de la salle d'opération.

11) La Force a distribué plus de 98 000 gallons (environ 370 000 l) d'eau à des familles, des écoles, des maisons de repos et des orphelinats. En outre, cinq puits ont été achevés dans la région de Port-au-Prince tout comme deux points d'eau pour le village situé à proximité du quartier général de la Force. Avant l'installation de ces points d'eau, les villageois devaient faire 3 kilomètres à pied pour se procurer de l'eau potable.

12) La Force a enlevé 450 bennes d'ordures et 70 carcasses de véhicule. Ce projet de nettoyage des rues a permis d'assurer la sécurité de la circulation routière et d'améliorer la situation sanitaire générale. Dans le cadre du projet de nettoyage du canal d'évacuation de la Cité Soleil, 1,5 kilomètre de canal de drainage a été râclé, y compris des opérations de dragage sur un périmètre de 300 mètres pour faciliter le drainage des eaux jusqu'à la baie. Les risques d'inondation devraient s'en trouver considérablement réduits. Le projet a employé plus de 100 Haïtiens. La Force s'est également attachée les services d'entreprises privées pour la construction de 24 latrines publiques dans la zone de Cité Soleil, offrant ainsi aux résidents les seules installations sanitaires dans la zone.

13) La Force a appuyé les programmes d'enseignement en distribuant 1 200 trousses scolaires aux écoles primaires et secondaires de Cité Soleil et Bel Air. Plus de 550 meubles scolaires ont été distribués à 10 établissements à Port-au-Prince. Les éléments du génie de la Force ont construit des bancs, des tables et d'autres meubles pour les écoles et les orphelinats de Cité Soleil, de Bel Air et de la zone de Carrefour. Ils travaillent actuellement dans le cadre de trois projets de remise en état et de rénovation des écoles de Cité Soleil financés par l'Organisation des États américains.

14) La Force a apporté d'importantes améliorations à l'aéroport international de Port-au-Prince, au port des Cayes et aux principales routes en vue de faciliter la distribution de l'aide humanitaire. À l'aéroport, d'importants travaux de voirie ont été réalisés, une route de 1,2 kilomètre a été construite et un espace revêtu de gravillons d'une superficie d'environ 15 0 00 mètres carrés a été mis en place. Aux Cayes, les éléments du génie ont fait des travaux d'étaiement pour stabiliser la jetée et construire des pontons pour soutenir les portions de la jetée peu sûres. La jetée des Cayes peut maintenant permettre le débarquement de véhicules légers. Les éléments du génie ont également réalisé un projet visant à réparer un grave problème de voirie sur la

route 200. Il s'agissait de réorienter 1,1 kilomètre du lit de la rivière qui inondait la route. On a ainsi déblayé 1 200 mètres cubes de limon et la circulation a été rétablie.

15) Les gardes-côtes des États-Unis rattachés à la Force multinationale intérimaire ont assuré la sécurité de la navigation et l'accès aux ports pour la fourniture de l'aide humanitaire critique au bénéfice du peuple haïtien.

Tâche 3
Fournir une assistance à la Police nationale haïtienne (PNH) et aux gardes-côtes haïtiens en vue d'assurer la sécurité publique et l'exercice des droits de l'homme

1) La composante maritime de la Force multinationale intérimaire a dispensé une formation sur le tas aux gardes-côtes haïtiens dans le cadre de 520 exercices d'embarquement. En outre, plus de 100 heures de formation théorique et pratique ont été réalisées à l'intention des agents chargés de l'application des lois en mer, des barreurs de petits navires, des membres d'équipage, du personnel chargé de la sécurité et de l'entretien des armes et de l'entretien des moteurs hors-bord.

2) La composante maritime effectue également des patrouilles maritimes communes avec les gardes-côtes haïtiens et fournit une assistance pour la réparation des navires et des structures matérielles des gardes-côtes haïtiens. Il faudra fournir un appui supplémentaire à l'avenir pour permettre aux gardes-côtes haïtiens de se doter des moyens nécessaires pour fonctionner de manière indépendante.

3) La Force a réalisé une évaluation approfondie du personnel, de la formation, du matériel et de l'infrastructure des gardes-côtes haïtiens en vue d'accroître leurs compétences. Un plan de formation et d'assistance technique à long terme a été mené à terme en coordination avec les gardes-côtes haïtiens afin de rétablir, stabiliser et soutenir ce corps.

4) Le premier moyen dont dispose la Force pour assurer la sécurité continue d'être les patrouilles mixtes avec la PNH dans les agglomérations. Ces patrouilles, qui renforcent le sentiment de sécurité et de normalité de la population, ont permis à la PNH d'acquérir une plus vaste expérience.

5) La Force a saisi 68 armes. Plus de 30 ont été détruites; toutefois, celles qui sont en état de fonctionner seront distribuées à la PNH. La Force ne procède à des confiscations d'armes que dans l'intention d'aider la PNH à assurer la sécurité, d'assurer la protection du personnel de la Force multinationale intérimaire et d'améliorer la situation générale en matière de sécurité en Haïti.

6) Les éléments du génie ont procédé à une évaluation de la prison nationale et ont établi un contrat pour l'enlèvement d'environ 300 mètres cubes de débris et la réalisation d'importantes réparations à l'établissement. Inutilisable avant ces réparations, la prison peut maintenant accueillir 1 500 détenus selon les normes haïtiennes.

7) Les éléments du génie ont également mis à niveau les installations et la jetée de la base des gardes-côtes à Killick. Ils ont notamment rénové les

bureaux, les garnisons, les infrastructures d'appui et le mur de sécurité autour de la base. Ils ont également apporté des modifications à la jetée afin d'éviter que les petits bateaux patrouilleurs ne soient endommagés.

8) La Force a aidé la Police nationale à évaluer les commissariats de police de Port-au-Prince afin de déterminer les réparations nécessaires.

9) La Force a contribué aux réparations de l'école de police locale, y compris des améliorations aux 27 salles de classe et quatre toilettes et l'installation de dortoirs et de nouveaux lits.

10) Les patrouilles mixtes entre la Force et la Police nationale haïtienne ont considérablement contribué à assurer une formation de base aux policiers haïtiens et à accroître leur professionnalisme. Grâce aux résultats positifs de cette collaboration, la PNH a accru ses patrouilles. Les opérations conjointes ont offert à la PNH la sécurité et l'appui nécessaires pour mener des opérations de recherche de caches d'armes connues ou présumées et d'exécuter des mandats d'arrêt en suspens. Ces opérations ont démontré la volonté de la PNH de s'attaquer à la criminalité à Port-au-Prince.

11) La Force a détaché un officier de liaison auprès du Directeur général de la PNH en vue d'améliorer la circulation de l'information et la coordination.

12) La Force a temporairement sécurisé les commissariats de police isolés, permettant ainsi à la PNH d'y installer une nouvelle direction et du personnel. La Force a également assuré le transport aérien de responsables de la PNH dans les régions reculées du nord en vue de l'installation rapide de nouveaux chefs de police.

13) La Force a aidé la PNH à mettre au point un nouveau cours de formation portant notamment sur les droits de l'homme et la lutte contre la corruption à l'intention de l'école de police. Elle a également contribué à établir des procédures de sélection pour les anciens militaires et les nouvelles recrues civiles.

14) La Force a obtenu du Département d'État des ressources pour financer un nouveau système d'identification pour la PNH, qui permettra à la police haïtienne de se doter d'une capacité d'identification fiable pour vérifier avec exactitude les effectifs.

15) La Force a recommandé et mis en place un système de téléphone d'urgence. Elle a également contribué à mettre en place une ligne anticorruption reliée directement au Bureau de l'Inspecteur général. Elle a aussi aidé à mettre en place une force d'intervention rapide de 45 hommes qui relèvera directement du Directeur général.

16) La Force a intégré dans ses rangs un détachement de la PNH partout où des secours d'urgence doivent être apportés en cas de catastrophe. Ces équipes de la PNH ont eu pour fonction de renforcer la sécurité pendant la distribution des secours.

Tâche 4
Appuyer l'instauration de conditions propres à permettre aux organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, d'aider le peuple haïtien

Comme il a été indiqué dans le premier rapport de la Force multinationale intérimaire en mars 2004, le déploiement rapide des éléments de la Force a permis au personnel des organisations internationales et régionales, notamment l'OEA et l'ONU, de revenir travailler dans le pays et de reprendre les projets d'assistance.

Tâche 5
Assurer, le cas échéant, la coordination avec la mission spéciale de l'OEA et le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Haïti en vue de prévenir une dégradation plus poussée de la situation humanitaire

Comme il a été indiqué dans le premier rapport de la Force en mars 2004, le commandant de la Force a rencontré le Conseiller spécial du Secrétaire général, Dumas, et les représentants de l'OEA pour un échange de vues sur la situation en Haïti et le meilleur moyen de réaliser les objectifs humanitaires. Les États contribuant à la Force estiment que la coordination entre les organisations internationales et régionales est indispensable pour améliorer la situation humanitaire et pour accroître au maximum l'efficacité de l'aide internationale. Cet effort décisif s'est poursuivi pendant toutes les interventions de la Force.

Transfert de responsabilité à la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH)

4. Par sa résolution 1542 (2004), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSTAH. La résolution autorise la prorogation du mandat en cours de la Force multinationale intérimaire pendant une période de 30 jours maximum à la demande de la direction de la MINUSTAH, compte tenu de la nécessité de poursuivre les opérations de la Force au-delà du 1er juin 2004, comme l'a prescrit le Conseil dans sa résolution 1529.

5. Les éléments de la Force multinationale intérimaire se sont employés à assurer une passation sans heurt de la responsabilité des opérations en Haïti à la MINUSTAH. Les forces françaises se retireront du secteur nord et achèveront leur redéploiement le 20 juin 2004. Les forces canadiennes et chiliennes ont accepté de rester en Haïti, et de se soumettre au commandement de la MINUSTAH après passation des pouvoirs. Les États-Unis souhaitent voir un transfert de responsabilité dans le meilleur délai possible afin que leurs forces en service en Haïti puissent se redéployer aux États-Unis, se reconstituer et se préparer pour leur prochain engagement opérationnel. Les planificateurs de la Force ont constamment maintenu le contact et la communication avec les représentants de l'ONU afin de synchroniser les activités de planification de l'ONU et de la Force.

6. La Force a accueilli une conférence conjointe de planification de la transition avec la MINUSTAH du 3 au 7 mai 2004. Les pays partenaires actuels de la Force, l'ONU, le Brésil et l'Argentine étaient représentés. La conférence a débouché sur l'élaboration d'un projet de document conjoint sur la transition, qui attend l'approbation finale et la signature du commandant de la Force et du représentant approprié de l'ONU.

7. Les planificateurs de la Force continuent de mettre au point un ordre de transition et de redéploiement propre à la Force afin d'assurer une passation efficace et sans heurt de l'autorité dans les secteurs en Haïti ainsi que le retour des forces françaises et américaines dans leur pays. Le processus de redéploiement de la Force sera coordonné avec le déploiement de la MINUSTAH afin de ne pas saturer les modestes installations aéroportuaires et portuaires d'Haïti.

Observations

8. L'esprit de coopération et de mission à accomplir dont ont fait preuve les pays partenaires de la Force multinationale intérimaire en Haïti et les forces qu'ils ont fournies pour la mission ont permis de faire des progrès notables pour ce qui est de rétablir la stabilité en Haïti et de donner un nouvel espoir de prospérité à sa population.